

À propos du portail ministériel sur les associations

Dans la série « le courrier des lecteurs/trices », Isabelle nous écrit pour nous signaler ce qu'elle considère être un problème : la visibilité du Libre sur le site gouvernemental dédié aux associations. « Vous serez à même de réaliser une étude plus poussée que la mienne », nous dit-elle.



Merci pour le crédit et la confiance que vous nous accordez mais nous manquons de temps actuellement (en fait nous manquons toujours de temps) alors plutôt qu'attendre une hypothétique future enquête digne de ce nom, nous avons choisi la voie de la facilité en reproduisant l'intégralité de son message à même ce billet, en espérant que les commentaires viennent enrichir et préciser le propos^[1].

J'en profite au passage pour signaler trois ressources intéressantes sur le sujet. Le groupe de travail LibreAssociation de l'April. Le logiciel libre Galette (pour Gestionnaire d'Adhérents en Ligne Extrêmement Tarabiscoté mais Tellement Efficace) qui comme son nom l'indique vous permet de gérer en ligne vos adhérents. Et le livre Réussir un site web d'association... avec des outils libres dans la collection Accès Libre d'Eyrolles (pour l'anecdote ce livre s'appelait avant Réussir un site web d'association... avec des outils gratuits).

Mail d'Isabelle

Bonjour,

Membre de l'association Musique Libre (Dogmazic) et du collectif Gironde Logiciel Libre, je lis avec plaisir et intérêt un bon nombre de vos articles comme par exemple ceux qui décortiquent certains sites à but éducatif.

J'aurais un sujet de ce type à vous soumettre et je pense que vous serez à même de réaliser une étude plus poussée que la mienne. Voilà, lors de mes pérégrinations webesques concernant la gestion d'une association, je suis fatalement tombée sur ce site institutionnel associations.gouv.fr.

Lors de ma (rapide) navigation j'ai pu constater la chose suivante : il semble que le site est en Spip, mais cela n'apparaît clairement quasiment nulle part, en tout cas pas sur l'accueil... il faut cliquer tout en bas sur le petit lien administration.

Il y a beaucoup de rubriques qui parlent de droits d'auteurs et beaucoup de références à la SACEM... rien au sujet des licences ouvertes et libre diffusion... je n'en ai vu aucune, même en faisant une recherche.

Donc pour un site très prompt à rappeler les obligations des associations en matière de droits d'auteur et surtout pécuniaire... je trouve proprement scandaleux que :

1. Ce site gouvernemental ne respecte pas ces mêmes droits en ne citant pas le logiciel utilisé pour la réalisation du site.
2. Ce site ne fasse aucune allusion sur la possibilité pour les associations d'utiliser du contenu libre. Il n'existe qu'un seul article datant de 2004 pour promouvoir le logiciel libre où Framasoft est cité (je n'ai pas vu cet article tout de suite : il a fallu que je fasse une recherche sur le mot libre, je crois, il faut dire que pour le trouver on doit faire le chemin suivant pas évident : *Accueil > Guide d'informations pratiques > Associations et Internet > Accéder à Internet >*). Et puis il y a surtout la rubrique

L'association et les droits d'auteur, extrêmement partielle puisque les trois articles qu'elle contient (La propriété littéraire et artistique : le principe, Les sociétés d'auteur, percepteurs des droits, La SACEM) ne font aucune mention de la possibilité d'utiliser des contenus sous licences ouvertes.

3. Je ne puisse faire toutes ses remarques directement aux responsables de ce site puisque la page contact me donne une page vide.

En espérant que ce sujet retienne votre attention,
Cordialement.

Notes

[1] Crédit photo : Victoriapeckham (Creative Commons By)